



COMMUNE DE CHAVANNES-DE-BOGIS
Municipalité

AU CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

PRÉAVIS N° 02/2025

**Demande de crédit extrabudgétaire de
CHF 102'000.- du compte « Entretien du
bâtiment communal » (356.3140)**

Responsable du dossier :

Chantal Michel, Municipale

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'une des attributions de la Municipalité est de prendre soin et d'entretenir le patrimoine communal qui lui est confié tout en essayant, dans la mesure du possible, de rationaliser les dépenses.

Le bâtiment communal a maintenant plus de 40 ans ; son entretien a déjà nécessité plusieurs interventions mais de nombreux éléments techniques sont encore d'origine. C'est le cas notamment du tableau électrique du chauffage et de la ventilation ainsi que des panneaux solaires présents sur le toit couvrant l'esplanade. Il s'avère que ces équipements ne peuvent plus être réparés faute de disponibilité de matériel de rechange.

2. Travaux

A. Chauffage et ventilation

Afin d'être plus performantes et efficaces et dans le but de garantir la compatibilité avec leur environnement, les solutions d'automatisme de chauffage et ventilation du bâtiment s'appuient sur des technologies standardisées. Avec l'évolution du marché, certaines d'entre elles deviennent désuètes et sont abandonnées. L'installation actuelle n'échappe malheureusement pas à ce phénomène d'obsolescence.

Suite à plusieurs pannes survenues au mois de décembre et janvier de cette année, certains mécanismes du chauffage et de la ventilation ne sont plus fonctionnels. Ils ne peuvent pas être remplacés et empêchent la gestion automatisée de la régulation de ces deux éléments. Afin de maintenir des locaux chauffés, les réglages sont actuellement réalisés manuellement directement sur les vannes de distribution. Cette solution est une solution de dépannage qui ne peut perdurer dans le temps. Elle comporte deux inconvénients majeurs, la nécessité de nombreuses interventions du personnel mais surtout un manque d'efficacité au niveau énergétique. Une gestion via un système motorisé permet bien évidemment des réglages beaucoup plus fins et par conséquent plus performants.

Afin de palier à cette situation, l'automate de programmations du tableau électrique ainsi que le tableau électrique lui-même doivent être remplacés.

B. Rénovation de l'avant-toit

Des panneaux solaires thermiques sont situés sur une partie de la toiture côté Genève. Ils datent de la construction (1983) et ne sont plus fonctionnels depuis de nombreuses années. Il s'avère que ceux-ci ne sont plus étanches et que des infiltrations d'eau se sont produites à plusieurs endroits, endommageant quelques lames du lambris de l'avant-toit de l'esplanade.

Avant que les dégâts ne s'accroissent, il est nécessaire de déposer ces panneaux et refaire la couverture du toit sur cette surface.

3. Coûts des travaux

A. Chauffage et ventilation

Détails des éléments :

Remplacement du tableau électrique	CHF	30'254.50
Remplacement de l'automate programmable du tableau électrique	CHF	17'530.00
Installation du tableau, raccordement des câbles et mise en service	CHF	3'300.00
Remplacement des vannes magnétique	CHF	3'591.40
Total TTC arrondi	CHF	55'000.00

L'ensemble du matériel est fourni par l'entreprise Siemens Suisse SA (leader du marché dans le domaine).

B. Rénovation de l'avant-toit

Détails des éléments :

Dépose des panneaux et couverture du toit	CHF	17'000.00
Remplacement des lattes de lambris	CHF	19'000.00
Electricien, peintre	CHF	4'500.00
Echafaudage et sécurisation du chantier	CHF	6'500.00
Total TTC	CHF	47'000.00

Ces travaux sont urgents et ne peuvent attendre le budget 2026. Ils impactent le compte 356.3140.

Coût total de la demande de crédit extrabudgétaire : CHF 102'000.-

4. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

- Vu** le préavis municipal N° 02/2025, concernant la demande de crédit extrabudgétaire de CHF 102'000.- du compte « Entretien du bâtiment communal » (356.3140) ;
- Ouï** le rapport de la Commission des Finances ;
- Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 02/2025 concernant la demande de crédit extrabudgétaire de CHF 102'000.- du compte « Entretien du bâtiment communal » (356.3140).

Ainsi approuvé par la Municipalité, le 10 mars 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ



Alain Barraud
Syndic



Aline Douvé
Secrétaire municipale